



Saguenay, le 9 juin 2021

Madame Johannie Martin, Gestionnaire de projet

Bureau régional du Québec
Agence d'évaluation d'impact du Canada
1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

**Objet : Réponse – Demande d'avis expert final dans le cadre de l'évaluation
environnementale du projet Énergie Saguenay (numéro de dossier 5543)**

Madame,

Vous trouverez ci-joint à cette lettre, l'avis d'expert final que vous nous avez demandé le 17 mai 2021 (Lettre_demande_avis final APS_ÉnergieSaguenay.pdf)

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

<Original signé par>

Frédéric Lebrun, M. Sc., MBA
Directeur développement durable
Administration portuaire du Saguenay



AVIS EXPERT FINAL - Administration portuaire du Saguenay

L'Administration portuaire du Saguenay (APS) connue également sous le nom de « Port de Saguenay » est une entreprise publique fédérale autonome constituée en vertu de la Loi maritime du Canada en 1999. Elle est l'une des 17 administrations portuaires canadiennes (APC) au pays, reconnue pour son importance stratégique et sa contribution à l'économie du pays.

Le projet de GNL Québec est situé sur les terrains appartenant à l'APS et les navires utilisant le terminal transiteront par la zone de juridiction du port.

A la lumière de la documentation fournie par le promoteur jusqu'ici et en considérant que le promoteur a procédé à un processus d'examen TERMPOL, l'APS émet un avis positif concernant la réalisation du projet.

Des documents supplémentaires devront être fournis au cours de l'avancement du projet et le promoteur doit s'engager à mettre en pratique les recommandations qui se trouvent dans l'examen TERMPOL. De plus, le promoteur devra soumettre les études requises par l'examen TERMPOL liées à la navigation et à l'exploitation du terminal dans les six mois précédant le début des opérations.

L'APS compte sur la collaboration du promoteur pour qu'il complète la documentation et les informations nécessaires en fonction de l'avancement du projet.

L'APS émet cet avis favorable en tenant compte que le promoteur participera au comité consultatif en gestion des risques que la Ville de Saguenay a mis sur pied et qui vise à encadrer les risques industriels sur son territoire.